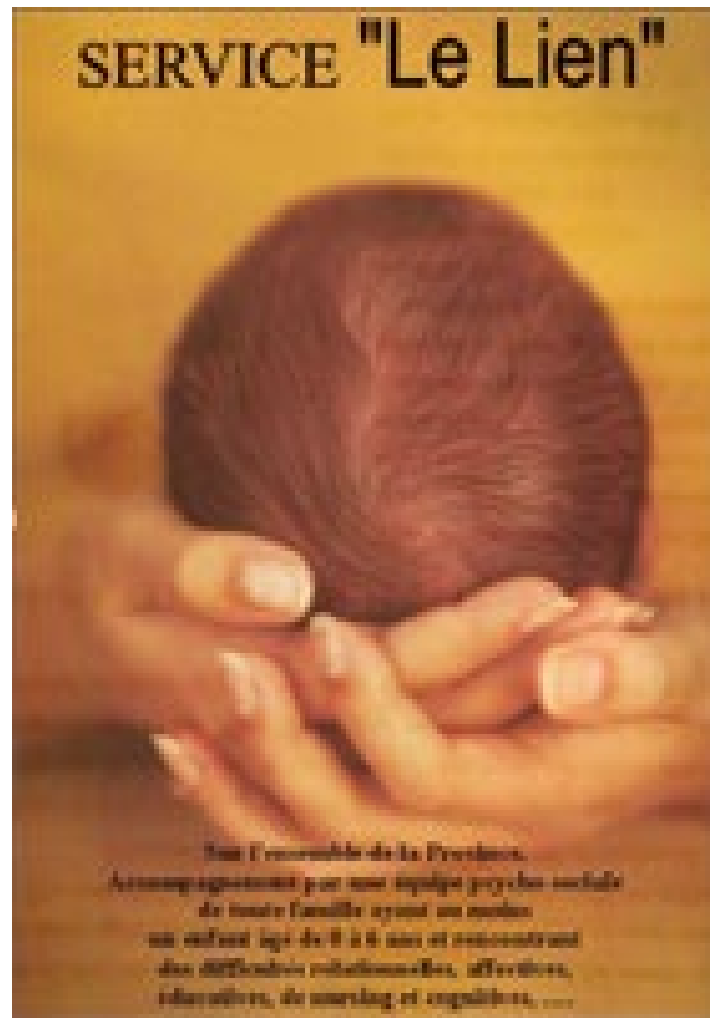




IMAJE « Le Lien »

Rapport d'activités
2022





« Les premières années de la vie sont comme les premiers coups d'une partie d'échecs, ils donnent l'orientation et le style de toute la partie, mais tant qu'on n'est pas échec et mat, il reste encore de jolis coups à jouer ».

Anna FREUD

1. *Le Lien* : origine et réflexions

Le service « Le Lien » se caractérise par diverses spécificités qui s'imbriquent autour de l'accompagnement réalisé au sein des familles. Il y a plus de 20 ans, en février 1999, lors de sa création, le service était novateur en proposant une approche sur le long terme, avec un temps de présence au domicile pouvant aller jusqu'à cinq demi-journées par semaine, dans la toute petite enfance.

Le Lien s'inscrit dans la continuité, la permanence.

Tout au long de ces années, nous avons souvent rencontré non pas « l'enfant-sujet », mais plutôt « l'enfant-objet », objet de ses parents et dans ce contexte, notre questionnement est de comment aider les parents à quitter le monde de l'emprise sur son enfant pour s'ouvrir à l'intersubjectivité, c'est-à-dire « l'aider à reconnaître que soi et l'autre sont des personnes distinctes ayant chacune des intentions, des désirs différents » (GOLSE 2006).

Pour se développer, un enfant a besoin de ce que l'on appelle la « Toute Puissance Infantile », qui va l'aider à s'approprier les fonctions qui sont contenues dans son corps tout au long de son développement, comme par exemple prendre un objet et le jeter. De ce moment où il a le sentiment qu'il peut tout faire, quand il veut et comme il le veut, l'enfant doit trouver face à lui un adulte suffisamment consistant pour lui dire « ok, mais dans certaines conditions » ! Ce cadre qui sera mis par l'adulte l'enseignera sur comment faire ce qu'il veut, mais pas au détriment de l'autre. Ainsi, petit à petit, il va apprendre que « l'autre existe ». L'enfant grandit dans l'interaction avec sa famille qui interagit dans un groupe social.

Nos postulats :

Nous sommes convaincus que pour soigner le lien qu'un enfant va construire avec ses parents, il faut s'y prendre à l'avance ! Au plus tôt on peut commencer un accompagnement, voire avant la naissance, au mieux sera l'évolution.

La puéricultrice donne une présence tout à la fois ferme et souple sur laquelle le parent peut compter. Cette présence ponctuelle peut aider le parent à se réapproprier la fonction de lien nécessaire pour éduquer son enfant.

Lettre à ...

Nathan,

Mon petit loulou, lorsque je suis intervenue auprès de ta maman et toi, tu avais 6 mois, ta maman était mal, perdue, elle s'occupait de toi mais juste pour tes besoins "primaires". Ton papa était fort absent pour son travail et ce n'était pas facile car tes parents venaient de se séparer.

Tu étais souvent dans ton relax, dos tourné à ta maman ou dans ton lit.

Ta maman avait du mal à parler. Je me suis souvent sentie seule avec toi, malgré sa présence. Je me suis aussi souvent demandé si on arriverait à faire évoluer votre relation... Que vous ayez un lien...

C'est en la valorisant, en lui parlant (même sans réponse), en la rassurant, en lui montrant tes progrès, ... qu'elle a pu avancer.

Elle s'est prise en main, elle a fait beaucoup de démarches et a accepté beaucoup de services et d'aides. Même si parfois c'était difficile et qu'il y a eu des hauts et des bas.

Et je suis heureuse de voir le lien que vous avez maintenant, on a inversé les choses. Vos moments de rires, d'amusements, de joies, de partages, de jeux, ... C'est tellement beau à voir.

Par la suite, j'ai pu aussi aller un peu chez ton papa, qui lui était assez fermé et ne comprenait pas vraiment pourquoi il fallait travailler avec lui.

Là aussi il a pu s'améliorer, faire des repas corrects, prévoir des activités, chose qu'il ne savait pas faire seul avant. Il a pu le reconnaître.

Ce qui est resté compliqué, c'est la relation entre ton papa et ta maman, la séparation était vraiment compliquée et avec beaucoup de conflits.

On a donc dû laisser place à un service pour gérer ces conflits, car pour tes parents c'était compliqué de pouvoir trouver une entente pour toi et Nina, ta grande sœur.

Après quatre belles années avec toi et ta petite famille, je suis heureuse de voir que tu vas bien et que tu peux dire à tes parents que tu les aimes et qu'ils peuvent aussi te le dire et te le montrer.

Je souhaite que tu sois heureux et épanoui dans cette famille séparée, recomposée, que tu continues à bien grandir et que tu restes le super petit garçon que j'ai connu, dynamique et spontané.

Gros bisous,

Eveline

2. Composition de l'équipe

L'équipe du Lien est composée de puéricultrices, d'une coordinatrice et d'une Direction pédagogique.

Le choix du type d'intervenant, pour réaliser ce travail d'accompagnement en famille, s'est porté sur le métier de *puéricultrice* dans l'idée de proposer une expertise la plus proche du terrain possible. L'optique de travail s'apparente à une dynamique relationnelle, de participation active, d'accompagnement concret, dans les gestes du quotidien (nursing, repas, bain, jeux, promenades, ...). Les puéricultrices, quand elles ne sont pas en famille (parce que leur temps de travail n'est pas complet ou parce qu'une famille annule une prestation) vont donner un coup de main dans leur crèche de référence, qui dépend également du même pouvoir organisateur que le service dont elles dépendent. Ce qui leur permet, par la même occasion, de souffler un peu en dehors d'un vécu souvent intense en famille.

Les puéricultrices sont encadrées par une *coordinatrice* qui a un rôle de prise de recul nécessaire à l'aide. Elle permet d'identifier et de comprendre l'idéologie qui domine dans le système familial. Elle a un regard extérieur et cadrant permettant d'affiner et de recentrer l'observation, notamment lorsqu'il s'agit de s'interroger sur les notions de sécurité, d'intégrité, de mobilisation au changement ou de danger.

Elle donne les indicateurs de changement et veille à ce que le travail ne soit pas parasité par des croyances personnelles, par de fausses représentations de ce qu'est un lien d'attachement. C'est la coordinatrice qui veille à objectiver et à conceptualiser l'observation, sur base des éléments relatés et retranscrits par la puéricultrice, au travers des rapports et grilles que cette dernière remplit, avec ou sans le parent.

La *directrice pédagogique* est disponible au quotidien pour répondre aux questions particulières qui peuvent émerger en cours de travail, pour accompagner un positionnement quant à la décision de prendre ou non en charge une situation, ainsi que pour évaluer l'opportunité de maintenir ou non un accompagnement.

3. Quelques informations sur le service

Le Lien s'adresse à toutes les familles :

- ayant au moins un enfant âgé entre 0 et 5 ans (c'est-à-dire avant l'âge d'obligation scolaire). A partir du moment où ce critère est rempli, nous pouvons également intervenir auprès de frères et sœurs plus âgés, ne serait-ce que pendant les périodes de congés scolaires. Nous pouvons également intervenir pendant la grossesse ;
- vulnérables et/ou à risques de négligences graves ou de maltraitance (physique ou psychologique) ;
- dans des situations de fragilités diverses : émotionnelle (instabilité, fatigue importante, découragement, ...), psychologique (trouble de la personnalité, dépression (post-partum), ...), handicap (physique ou mental), éducatives (méconnaissances, manque de repères et/ou de modèles, immaturité, absence de réseau, ...), sociales (isolement, difficultés financières, assuétudes, ...).

Le contexte d'intervention :

Le service se situe du côté de la *prévention* dans le sens où en intervenant au plus tôt on maximise les chances de mobilisation, de changement et d'évolution positive de façon à éviter un éloignement familial.

Le service mise sur une forme de « *compagnonnage* » des parents, le « faire avec ». C'est par la création d'un lien de confiance, dans le quotidien de la famille, que le travail va pouvoir s'amorcer. Et cela nécessite du temps.

La création de ce lien de *confiance* est rendue possible grâce à l'intensivité de la présence en famille, (des périodes de trois heures par jour), grâce à la fréquence de l'accompagnement (de deux à trois fois par semaine habituellement mais cela peut aller jusqu'à cinq fois par semaine) et grâce à la durée du suivi (plusieurs mois voire plusieurs années).

Le regard que pose la puéricultrice sur chaque membre de la famille est déterminant dans l'élaboration de l'estime de soi. Permettre que le parent ne se sente pas jugé mais au contraire reconnu, compris, valorisé, encouragé, soutenu, ayant de l'importance pour quelqu'un, digne d'intérêt... cela nous semble être la base nécessaire à l'élaboration du lien étant donné le caractère primordial de la réponse à tous ces besoins pour la construction d'une personnalité stable et capable de donner à son tour.

L'intérêt est d'accompagner le parent dans les gestes du quotidien, de lui apprendre certaines compétences en lui « montrant l'exemple », de renforcer le lien en l'encourageant, de maintenir l'évolution en le valorisant, ... de servir de « miroir-modèle » pour qu'ensuite le parent puisse s'approprier une manière d'être avec son enfant, au niveau de la réponse aux besoins de son enfant ainsi que dans l'interaction avec lui.

L'accent est également mis sur la réflexion et la verbalisation. Réfléchir avec le parent à la façon d'être avec les autres et principalement avec leurs enfants. Verbaliser, dire les choses, mettre en mots, accompagner et encourager par la parole, de façon à soutenir le développement de l'enfant. C'est en valorisant ses actions que l'enfant se sentira encouragé et suffisamment en confiance pour les répéter, ainsi que pour expérimenter de nouveaux mouvements, pour oser de nouvelles expériences et dès lors développer d'autres compétences. C'est ainsi finalement que l'enfant grandit, tout simplement.

Le territoire et le temps d'intervention :

- Sur l'ensemble de la Province de NAMUR et une partie des provinces limitrophes (Luxembourg, Hainaut, Brabant Wallon, ...);
- Les heures d'activités sont grosso modo de 8h à 16h30. Toutefois, il arrive de dépasser ce créneau horaire en fonction des besoins (si visite à l'hôpital, examen médical, souci urgent, ...).
- Les prestations se déroulent deux fois (parfois plus) par semaine par périodes d'une demi-journée (environ 3 heures au domicile).

« Être les compagnes du quotidien »

C'est grâce à ce lien que peu à peu, le parent pourra faire confiance à l'intervenante et progressivement intégrer dans ses pratiques habituelles les conseils donnés et les activités proposées.

Lettre à ...

Lettre à Timothy

Je ne sais pas par quoi commencer, mais cette lettre est pour toi Timothy.

J'espère que tu vas bien ? Que tu te sens en sécurité où tu es ?

Tu as été ma première famille dont j'ai pu m'occuper.

J'ai rencontré un petit garçon plein de vie, souriant, un garçon touchant qui m'a montré des émotions, mais qui bien souvent ne pouvait pas les montrer... tu devais plutôt les cacher !

Tu as tellement vécu de choses à ton âge que tu n'aurais pas dû connaître. Tu n'as que 4 ans, mais parfois tu as dû être un adulte dans ta tête, pour pouvoir calmer ta maman face à ses sauts d'humeur, à essayer de la rassurer quand elle n'allait pas bien. Malheureusement, je n'ai pas pu constater cela de ta maman, je ne l'ai pas vue te rassurer, te câliner et bien plus encore. Elle t'aime, cela est vrai, mais ce n'était pas suffisant....

J'aurais aimé pouvoir vous aider plus, mais cela devenait trop compliqué. Il fallait te mettre en sécurité. Et j'espère que tu l'es.

Anaïs

4. Mandat, triangulation et partenariat

Mandat

Toute demande d'intervention du service « Le Lien » passe par un tiers professionnel. Celui-ci décrit la situation, nomme le problème identifié, exprime les difficultés observées ainsi que les objectifs à poursuivre par notre intervention.

Cela peut être un service de l'aide à la jeunesse (SAJ ou SPJ) mais également tout service intervenant auprès de la famille (SSM, PMS, CPAS, ONE, Maternité, crèche, maison d'accueil, ...).

Triangulation

Le service mandant reste présent tout le long de l'accompagnement, notamment lors des évaluations (après trois mois ou plus tôt si nécessaire), lors de difficultés qui nécessitent sa présence (dans la décision de poursuivre ou non, dans la recherche d'un autre service, dans la nécessité d'un recadrage, ...), lors de la fin de l'accompagnement.

Partenariat et collaboration de réseau

Lorsque plusieurs intervenants suivent une famille, nous nous coordonnons afin d'ajuster nos pratiques à la situation familiale. Et ceci pour situer « qui fait quoi » et répartir les objectifs poursuivis en fonction des missions de chacun, pour clarifier le rôle et la place de chacun aux parents et pour ne pas se retrouver ensemble au même moment au domicile.

Nous nous rencontrons lors de réunions soit, la majorité du temps, en présence de la famille, soit entre intervenants. L'absence de la famille lors de rencontres entre professionnels suscite souvent des questions éthiques. Nous pensons qu'il est parfois judicieux de se parler uniquement entre professionnels, notamment lorsqu'il y a divergence de points de vue, lorsque nous n'arrivons pas à nous accorder, lorsque certaines observations nécessitent une réflexion sur la suite à donner avant d'en parler, dans tous les cas, à la famille.

Le travail en réseau est primordial, mais demande de nombreux ajustements et beaucoup de temps. Il est indispensable de partager les interventions autour des situations de plus en plus difficiles et lourdes notamment en termes de santé mentale. Il ne s'agit pas de diluer la responsabilité, mais de la mesurer, de la partager.

Voici un aperçu des différents secteurs avec lesquels nous sommes amenés à travailler :

- Secteur petite enfance : crèches, accueillantes, Pep's ONE,
- Secteur scolaire : écoles, PMS,
- Secteur santé mentale : SSM, équipes pluridisciplinaires, équipes mobiles, services spécialisés, hôpitaux, spécialistes, unité de pédopsychiatrie,
- Secteur accompagnement de l'adulte : CPAS, service d'aides familiales, service d'accompagnement de l'AVIQ, ATD, centres d'accueil,
- Secteur familles : maisons maternelles, AMO, Espace rencontre,
- Secteur jeunesse : service de placement AAJ, SASPE, SRJ.

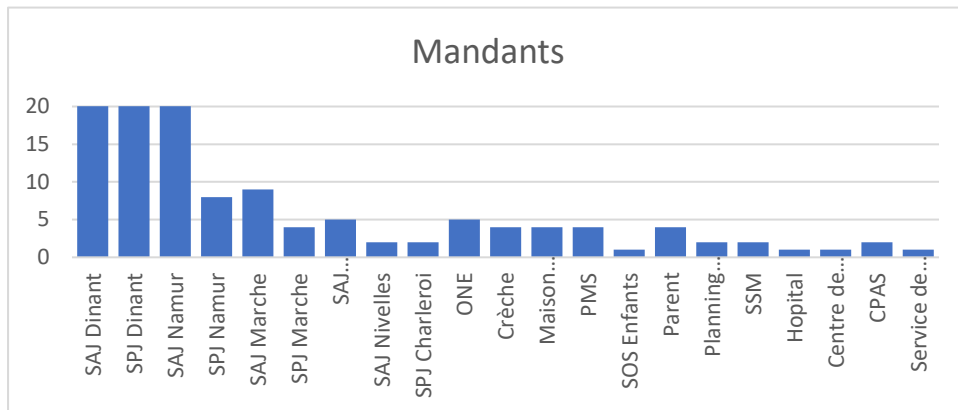
5. Mandants 2022

Mandants

SAJ Dinant	21
SPJ Dinant	22
SAJ Namur	22
SPJ Namur	8
SAJ Marche	9
SPJ Marche	4
SAJ Neufchateau	5
SAJ Nivelles	2
SPJ Charleroi	2
ONE	5
Crèche	4
Maison Source	4
PMS	4
SOS Enfants	1
Parent	4
Planning familial	2
SSM	2
Hôpital	1
Centre de rééducation	1
CPAS	2
Service de cohésion sociale	1
Maison d'accueil	1
TOTAL	127

De plus en plus de demandes émanent de services qui gravitent autour de la famille et qui cherchent des pistes d'accompagnement autres que celles qui passent par les services de l'aide à la jeunesse. Des parents nous interpellent également directement. Tout comme l'année précédente, un quart des interpellations du service le Lien se situent hors mandat AJ. Il n'en reste pas moins que la majorité des demandes provient tout de même des services de l'aide à la jeunesse (SAJ-SPJ) de différents arrondissements judiciaires.

De manière générale, le nombre de demandes a augmenté de 15% par rapport à l'année précédente.



Lettre à ...

Julie...

Petite Stella...

Petite Etoile...

Mon Petit cœur, tu as déjà 10 mois et tu as toujours un si joli sourire sur ton visage de bébé... J'adore tes petites joues toutes roses.

Je dis « toujours », car c'est vrai que la situation de ta famille n'est vraiment pas évidente lorsque je reprends le travail d'accompagnement éducatif chez tes parents. Moi c'est Natha du service le Lien. Toi tu vas bien, tu grandis bien et tu aimes jouer avec ton petit téléphone, tes cubes, ton nounours et tu adores ta couverture polar rose, c'est avec elle que tu t'endors.

En effet, après un passé dur et violent, tes parents ont eu ta grande sœur, elle vit chez une dame, tes parents ne savaient pas à ce moment-là garder cette enfant, car ils étaient trop jeunes pour être parents. Ensuite ils t'ont donné la vie et ont décidé de se battre pour toi. Ils souhaitaient aussi récupérer ta grande sœur. Ils louaient un appartement en ville, mais malheureusement leur propriétaire a abusé de son pouvoir et les a poussés à partir. C'est ainsi que ta tante, sœur de ton papa, vous a accueillis dans sa maison. Ta tante vous abrite dans sa maison pour que toi et tes parents vous puissiez vous reposer et vous reconstruire une nouvelle vie. Tes parents ont des projets : ton papa cherche du travail et ta maman veut te garder pour te voir grandir. Toi, tu peux gambader avec tes petits cousins en attendant une autre maison.

Toi, petite Julie, c'est ton regard toujours pétillant que je n'oublierai jamais. Ce regard qui donne la force à tes parents de prendre un autre chemin pour te protéger. C'est ce qu'ils disent. Surtout ne pas lâcher malgré les difficultés, car tes parents me confient qu'ils feront tout pour toi, pour que tu grandisses et que tu aies tout ce dont un enfant a besoin.

Malgré tout je suis inquiète pour toi, un déménagement c'est toujours très stressant, c'est aussi beaucoup de bruit, beaucoup de choses à déplacer et dans ma tête ce qui revient en boucle, c'est comment tu vas vivre tant de bouleversements.

Je n'ai pas cessé de penser à toi et ta famille, espérant que tout irait pour le mieux !
Dans le calme ?

Le matin de ce fameux mercredi du déménagement, je suis allée dans un magasin où l'on vend des plantes et des fruits. J'ai été y chercher des caisses pour aider tes parents. C'est dans ces caisses que tes parents allaient mettre tous tes jouets et tous les vêtements pour que tu les retrouves dans la nouvelle maison.

Quand je suis partie de chez toi, tu dormais comme un ange dans le canapé, entourée de ta douce couverture rose préférée...

Le lendemain, tes parents devaient me donner des nouvelles pour que je sache si tout allait bien...

Je n'ai pas reçu de nouvelles.

La réunion SAJ reste maintenue mais à une autre date pour voir comment se passe votre vie.

Julie, je te serre tout contre mon cœur pour te souhaiter beaucoup de bonheur, de grandir épanouie, car l'équilibre est fragile et dans cette nouvelle aventure, il faut que tu sois bien et protégée...

Pensées douces petit chou...

Natha

6. Motifs d'interpellation

Les demandes d'intervention peuvent être acceptées à partir du moment où elles correspondent à un des motifs d'interpellation précisés ci-dessous. Ces motifs correspondront ainsi aux objectifs de travail qui guideront notre intervention.

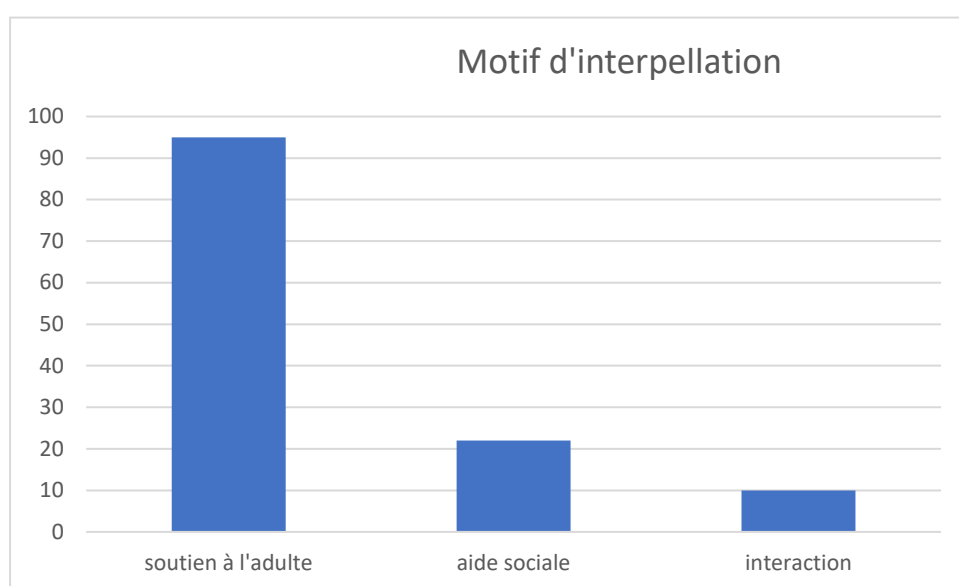
- **Soutien à l'adulte:**
 - Travail éducatif (mise en place des limites, régularité médicale, scolaire, cohérence, hygiène, ...);
 - Aide au nursing ;
 - Compétences parentales (rassurer, reconnaître, consolider, accompagner, soutenir et faire émerger) ;
 - Attachement de la mère vers l'enfant.
 - Préventions éducatives (autre enfant placé, maltraitance physique et/ou sexuelle) ;

- **Aide sociale:**
 - Aide à la gestion du quotidien (parent et/ou enfant handicapé/malade, dépression du parent, post-partum, parent débordé) ;
 - Compétences parentales durant la grossesse (suivi avant la naissance) ;
 - Place de la mère (aider à trouver, à garder sa place face à sa propre mère, face à son enfant) ;
 - Préserver la relation parent-enfant (soutenir, accompagner lors d'un emprisonnement, un internement).

- **Objectif d'interaction:**
 - Respect des besoins primaires/indifférenciation (compétences à répondre aux besoins de l'enfant) ;
 - Travail relationnel (relation fusionnelle) ;
 - Réintégration (accompagner le retour de l'enfant et/ou de la maman au domicile) ;
 - Aide à la stimulation (jouer).

Motifs d'interpellation

MOTIF D'INTERPELLATION	
soutien à l'adulte	95
aide sociale	22
interaction	10
TOTAL	127



Dans la majorité des cas, nous intervenons pour apporter un **soutien éducatif** aux parents, c'est-à-dire les aiguiller au niveau de la réponse aux besoins, de leurs enfants, au sens large. Lorsqu'il s'agit d'une **aide sociale**, les objectifs sont principalement dirigés vers l'accompagnement de familles où sont présentes d'importantes déficiences mentales. Et l'**interaction** se travaille lors d'un retour en famille après un placement de l'enfant.

7. Durée des suivis

La durée d'un suivi varie en fonction de son évolution, du degré de collaboration des parents, de l'état de base de la situation.

La décision de mettre fin au suivi est en relation avec les observations, les constats, les hypothèses confirmées ou non, ... effectués tout au long des prestations. Dès lors, si le constat est positif et permet de penser à une « autonomisation » possible de la famille, le dossier est clôturé.

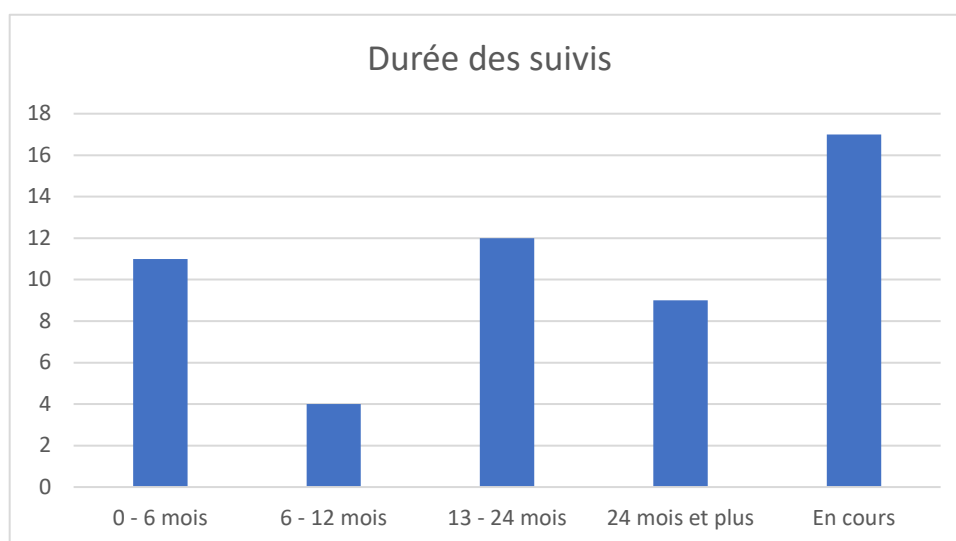
Dans d'autres situations, nous pouvons être amenés à proposer l'intervention conjointe d'autres services (AMO, aides familiales, service de santé mentale, service AVIQ, ...) ou l'intervention exclusive d'autres services (institutions de placement, hospitalisations, prise en charge scolaire spécifique, ...).

Il y a des parents qui ne peuvent pas changer malgré toutes les aides proposées. Il y a aussi certains parents qui ont un intérêt réel mais pas adéquat, une compétence parentale partielle et parfois, uniquement quand ils sont (en)cadrés.

Durée des suivis

Les suivis répertoriés dans le tableau ci-dessous, mis à part l'intitulé « en cours », se sont clôturés en 2022. C'est ainsi que nous avons pris en charge 53 situations sur l'année 2022, dont 36 se sont clôturées au cours de cette même année et 17 sont toujours en cours au-delà de 2022.

0 - 6 mois	6 - 12 mois	13 - 24 mois	24 mois et plus	En cours
11	4	12	9	17



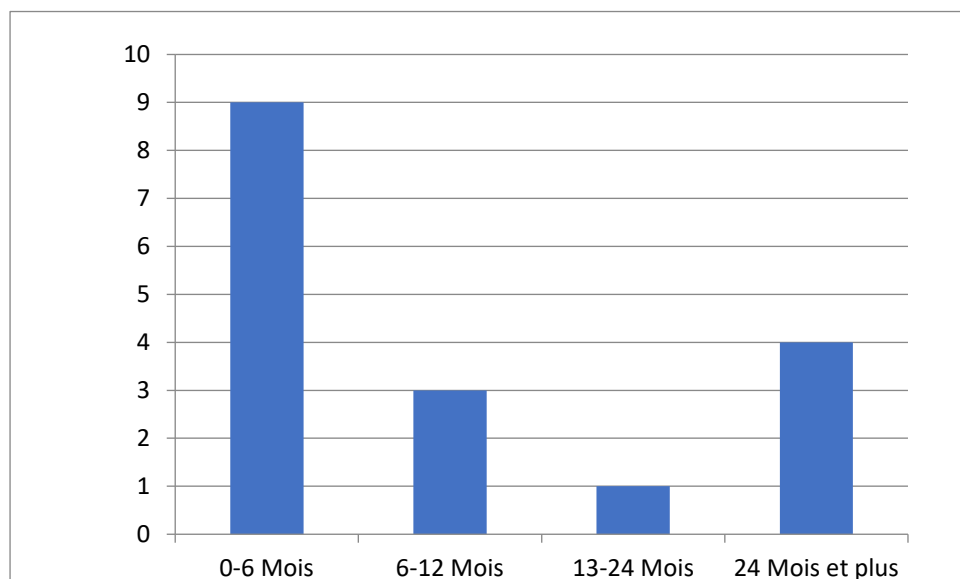
Nous pouvons remarquer que pour 9 enfants, nous avons été présents au sein de leur famille pendant plus de deux ans. Et pour certains, le suivi a même duré trois, quatre, voire cinq ans.

Durée des suivis « En cours »

Ce tableau ci-dessous correspond à la situation, au 31 décembre 2022, concernant la durée des suivis qui ont commencé en 2022, ou précédemment, et qui sont toujours en cours après le 31 décembre 2022.

0-6 Mois	6-12 Mois	13-24 Mois	24 Mois et plus
9	3	1	4

Nous pouvons remarquer qu'actuellement, pour quatre enfants (dans trois familles différentes, étant donné les fratries), nous sommes présents dans leur famille depuis plus de 2 ans.



Suivi d'une situation familiale

Aloïs, ou l'histoire d'un enfant qui n'était pas désiré.

Sa maman ne le regardait pas, ne jouait pas avec lui, ne le prenait dans les bras que par obligation.

Sa maman pouvait dire qu'elle n'avait aucun attrait pour lui, il n'était qu'embêtant à ses yeux, trop lourd, trop bruyant, ... trop insignifiant.

Sa maman ne voyait aucun plaisir à s'occuper de lui... alors qu'elle en avait pour sa sœur.

Sa maman est d'un naturel impulsif, énergique. La crainte des intervenants est qu'un jour elle ne passe à l'acte... le doute subsiste sur un événement que la maman dément. Elle aurait agi avec violence, lors d'un trajet en voiture, en secouant brusquement son fils avant de le replacer dans son maxi-cosy.

Son papa est absorbé dans son travail, il est peu présent pour son fils. Séparé de la maman, la relation est très tendue entre eux deux. Madame critique beaucoup monsieur et met en avant son incompetence au niveau de son rôle de père. Monsieur se fait très discret et ne montre pas beaucoup de mobilisation pour ses enfants.

Aloïs a une grande sœur, qui souffre d'épilepsie, elle fait des crises à répétition. C'est souvent très impressionnant et les passages aux urgences sont fréquents. Emie vit dans un internat adapté de façon à être prise en charge par une équipe outillée face à ses particularités. Elle revient le week-end en alternance chez sa maman et chez son papa, ainsi que les périodes de vacances scolaires où elle passe des semaines complètes chez sa maman.

C'est en novembre 2018 que nous sommes interpellés par le SPJ pour réaliser un accompagnement éducatif auprès de madame et ses enfants. Nous travaillons avec la maman des enfants car c'est elle qui a majoritairement les enfants à charge et c'est la seule qui les a chez elle de la semaine.

Autant madame se dit très demandeuse d'une aide au départ, autant elle se montre d'emblée très méfiante. Cependant, rapidement, elle va pouvoir prendre part au suivi et se montrer très participative. De même, à l'égard de ses enfants, madame nous montre de belles compétences parentales. C'est ainsi que rapidement, son regard négatif sur Aloïs va se transformer et devenir beaucoup plus positif, sa disponibilité à son égard va s'élargir considérablement, son attention va être tournée vers son bien-être à lui, sa distance va laisser place à une attitude bien plus chaleureuse, ... Madame prend enfin du plaisir, dans la présence et le jeu, avec son enfant.

C'est en revanche au niveau de ses fluctuations d'humeur que se situent nos craintes. En effet, sa disponibilité aux enfants peut varier considérablement, en fonction de son état d'esprit du moment. De plus, madame remet régulièrement en question les compétences du papa des enfants. Ce dernier ne donne pas d'accès à un travail avec lui, nous continuons dès lors notre suivi avec la maman exclusivement.

Alors que nous estimons que les enfants évoluent bien et que madame a les compétences nécessaires et suffisantes, cette dernière insiste pour que nous continuions de la soutenir. En effet, lors de certaines phases plus compliquées, madame a tendance à baisser les bras, à se décourager et a besoin d'un regard positif, d'une main tendue, pour poursuivre son

chemin avec ses enfants le plus sereinement possible. Le lien entre madame et ses enfants nous semble positif, fiable et stable.

Les tensions entre les parents sont toujours présentes, sous-jacentes, madame se plaignant régulièrement de monsieur. En 2020, lors d'une période de confinement et alors que madame se trouvait en couple avec un nouveau compagnon, une plainte pour coups de la part de monsieur sur sa fille est déposée par madame. Le temps de l'enquête, les enfants ne voient plus leur papa que quelques heures sur la semaine, au lieu des deux week-ends par mois fixés par jugement civil. La plainte sera finalement considérée comme non fondée faute d'éléments probants.

En décembre 2021, au vu du constat positif au niveau des compétences de madame, nous proposons de clôturer le suivi à son niveau mais de continuer d'accompagner l'évolution des enfants par un suivi auprès de monsieur cette fois-ci. Ce dernier, qui s'était toujours montré plutôt méfiant et en retrait par rapport à une intervention d'un service à son égard, s'est, en réalité, rapidement mobilisé et s'est rendu disponible pour nos prestations hebdomadaires.

Monsieur nous montre l'envie de bien faire et de passer de bons moments avec ses enfants. Nous percevons aussi qu'il n'a pas du tout confiance dans ses capacités et qu'il n'a pas toujours conscience des besoins de ses enfants. Nous l'accompagnons dans le sens d'un renforcement de ses compétences et nous le voyons s'affirmer davantage au fur et à mesure. Du côté des enfants, c'est l'occasion pour eux de s'autoriser à passer de bons moments avec papa également, et plus seulement majoritairement et parfois quasi exclusivement avec maman. Le climat est chaleureux et bienveillant entre monsieur et ses enfants.

C'est ainsi que fin 2022, après quatre ans de suivi, nous pouvons reconnaître d'une part les compétences de chacun des parents, et d'autre part, l'évolution positive des enfants dans leur développement.

En revanche nous mettions également en évidence le fait que les enfants étaient pris dans des secrets et discours dévalorisants de l'un des parents vis-à-vis de l'autre. De plus, nous percevions Aloïs comme de plus en plus replié sur lui-même et n'exprimant plus grand-chose.

En effet, à partir du moment où nous avons transmis notre suivi de chez madame à chez monsieur, madame nous est apparue comme très inquiète et revendicatrice, réitérant ses craintes et griefs à l'égard de monsieur. Craintes que nous ne parvenions à apaiser malgré le fait de pouvoir pourtant relever de visu les compétences de monsieur tout autant que les observations positives des enfants chez leur papa.

Et du côté des enfants, ils nous apparaissent comme coincés dans des conflits de loyauté tels qu'ils ne peuvent plus penser par eux-mêmes ni réagir de manière naturelle par peur de décevoir leur parent.

Nous avons déjà, à notre niveau, tenté de conscientiser chacun des parents sur l'impact que leurs conflits pouvaient avoir sur leurs enfants. Mais en vain... Les parents traversant de manière cyclique des périodes d'entente et des périodes beaucoup plus tendues et tumultueuses, voire totalement critiques.

Nous pensons dès lors qu'il n'est plus nécessaire de travailler avec les parents au niveau éducatif mais qu'il est cependant impératif d'accompagner les adultes au niveau de leur dynamique conflictuelle dans l'optique de les conscientiser à propos de l'impact de leurs conflits sur leurs enfants mais également de les recentrer sur l'intérêt de leurs enfants.

Une équipe « SOS enfant » est alors pressentie en vue de réaliser un bilan de la situation en vue de repérer la réalité telle qu'elle est vécue par les enfants ainsi que les capacités des parents à tenir compte des besoins de leurs enfants à ce niveau-là. En attendant, le Directeur du SPJ demande avec insistance aux parents de pouvoir préserver leurs enfants de leur mésentente. Il précise également que si le climat ne s'apaise pas ou que le bilan met en avant la nécessité d'une autre mesure, le SPJ pourra demander un éloignement familial. Au quotidien, les grands-parents paternels se sont proposés de réaliser les trajets des enfants entre les deux parents pour limiter les moments de tensions entre eux. Et, tandis qu'Emie continue de passer la semaine en internat spécialisé, Aloïs poursuit son suivi en psychomotricité relationnelle.

Nous clôturons notre suivi en accompagnant l'explication aux enfants des mesures de protection prises par le SPJ à leur égard. Nous avons le sentiment d'avoir permis un rapprochement entre chacun des parents et leurs enfants, ainsi qu'un renforcement de leurs compétences parentales. Il n'empêche que les blessures inhérentes au vécu de certains parents peuvent être telles qu'on ne puisse présager d'une suite positive malgré tout le bon qu'ils ont pu donner à leurs enfants, avec notre soutien. A un moment donné, nous devons accepter que nous n'avons plus notre place, que les objectifs ont été travaillés et atteints à notre niveau, et que ceux qui restent à travailler ne relèvent plus de notre domaine. Il est une chose de reconnaître cette évolution positive au niveau de la prise en charge des enfants et l'impact positif que nous avons pu avoir sur l'évolution générale de la situation. Il en est une autre de reconnaître là où s'arrête notre mandat et de pouvoir transmettre la main à d'autres services compétents pour ce qu'il reste à soutenir. Les relais ont été réalisés, nous pouvons maintenant miser sur les ressources des enfants, de leurs parents et des professionnels qui vont continuer de les accompagner.

8. Orientation finale

Certaines demandes nous parviennent et sont clôturées sans que nous ne soyons intervenus. D'autres mènent à une prise en charge effective et peuvent durer plus ou moins longtemps et se clôturer après avoir atteint nos objectifs ou, au contraire, avoir été contraints de passer le flambeau pour une raison ou l'autre.

Voici les différents cas de figure en détails.

Lors de la réception de la demande, une **réorientation** de cette demande peut être envisagée et ce pour différentes raisons :

- notre service ne convient pas : les objectifs de travail demandés ne correspondent pas à nos missions ou à notre type d'intervention,
- divers changements familiaux, géographiques, ... au début de la demande,
- nous n'avons pas de disponibilité au moment de la demande,
- nous laissons la demande en liste d'attente et au moment où nous avons des disponibilités, la situation familiale a changé et/ou d'autres services sont rentrés en piste et dès lors, notre intervention ne se justifie plus.

Les « réorientations » consistent soit en une ou deux communications téléphoniques pour entendre la demande, soit en une rencontre pour évaluer l'adéquation de la demande.

Ce temps de travail est pris en charge uniquement par la coordinatrice. Il n'y a généralement pas de « démarrage » en famille par la puéricultrice.

Sauf quelques situations où très vite après le début de l'accompagnement, la famille déménage. Nous classons ces cas dans « réorientation » également.

Lors de la fin de l'intervention, plusieurs cas de figure se présentent pour envisager la clôture du suivi :

- **les objectifs sont atteints :**

Le travail réalisé avec la famille et la mobilisation des parents ont permis une évolution satisfaisante de la situation : d'une part, l'observation des enfants est rassurante et d'autre part les compétences et la capacité d'autonomie des parents sont suffisantes que pour qu'ils puissent assumer leur rôle éducatif par eux-mêmes.

- **les objectifs ne sont pas atteints :**

Les objectifs peuvent ne pas être atteints pour différentes raisons, parfois indépendantes de notre volonté. Dans les différents cas de figure, décrits ci-dessous, la situation a, bien souvent, déjà pu évoluer, des améliorations ont pu être apportées, ... mais notre travail n'a pu être amené jusqu'à son terme ou en tous cas jusqu'à un état suffisamment sécurisant pour l'enfant.

➔ *une non-collaboration de la famille :*

Il arrive que nous ne parvenions plus à obtenir une participation active de la famille soit que les objectifs et/ou notre cadre de travail ne correspondent pas aux attentes de la famille soit, qu'à un moment donné, les parents se ferment à toute intervention de notre part, soit que la culture familiale est telle qu'elle ne permet peu ou pas de mobilisation au changement sans pour autant toujours mettre en péril l'évolution des enfants, nous pouvons dès lors davantage miser sur l'ouverture vers l'extérieur (par la crèche, l'école) plutôt que sur le maintien de l'enfant au domicile pour nos prestations.

Dans le cas d'une « non-collaboration », c'est le mandant qui décide de l'aide future à apporter à la famille et/ou de la nécessité ou non de soumettre la situation au Parquet de la jeunesse.

➔ *un déménagement de la famille :*

Si la famille déménage, il est possible que nous puissions la suivre dans son nouveau lieu de vie mais il arrive aussi qu'elle parte au-delà de notre périmètre d'intervention, nous devons alors stopper notre accompagnement, parfois de manière très soudaine.

➔ *la nécessité d'une réorientation vers un autre service :*

Selon les besoins de la famille, un autre service (proposant un autre type de prise en charge, relevant d'un autre secteur que l'éducatif, traitant de problématiques spécifiques, ...) se révèle parfois plus adapté.

➔ *la nécessité d'une autre mesure ; la judiciarisation voire le placement :*

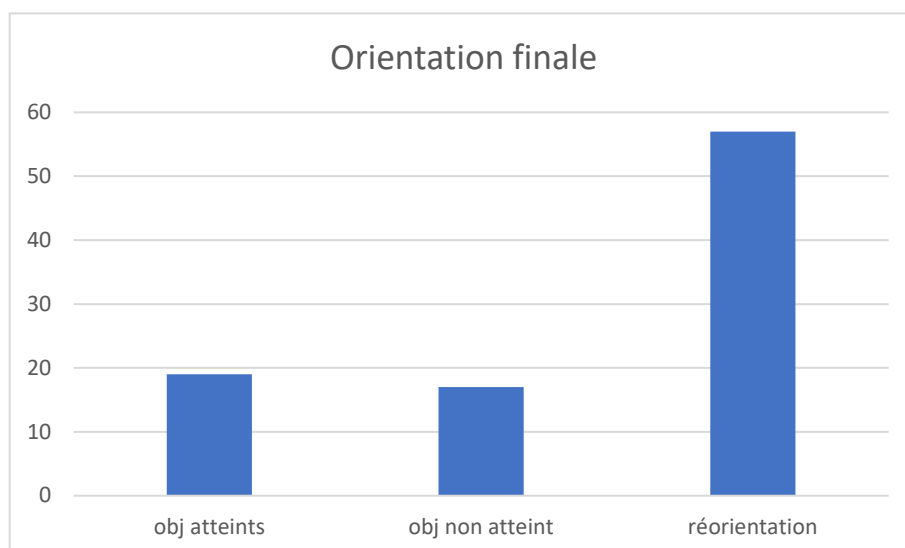
Dans certaines situations, où les inquiétudes persistent et où le changement ne s'opère pas, l'état de danger des enfants amène parfois les services de l'Aide à la Jeunesse (SAJ - SPJ) à prendre d'autres options que l'accompagnement éducatif, comme par exemple une interpellation du Parquet voire une mesure de placement. Lors de cet événement bouleversant pour l'ensemble de la famille, nous pouvons être présents afin d'accompagner l'enfant et/ou ses parents dans cette nouvelle étape de leur vie, et cela en fonction du bon-vouloir de ces derniers.

Orientation finale

Pour les interventions qui se sont clôturées en 2022, nous distinguons le nombre respectif de suivis selon les critères suivants :

objectifs atteints	19
objectifs non atteints	17
réorientation	57
dossiers clôturés en 2022	93

En 2022, nous avons, davantage que précédemment, pu mener à terme les objectifs qui nous étaient confiés. La majorité des suivis a pu être clôturée de manière positive. Les situations, où les objectifs ont été considérés comme non atteints, ont bien souvent pu évoluer jusqu'à un certain point mais sans parvenir à ce qu'ils aboutissent de manière suffisamment sécurisante pour l'enfant et ce, pour diverses raisons, explicitées ci-dessous.



Le nombre de *réorientations*, c'est-à-dire de demandes qui nous ont été adressées mais que nous n'avons pu prendre en charge, a été particulièrement important en 2022. C'est ainsi que de nombreuses demandes sont restées longtemps sur notre liste d'attente sans pouvoir être prises en charge finalement. En effet, au moment où nous avons de la disponibilité pour entamer de nouveaux suivis, les situations en attente n'étaient plus telles qu'elles nous avaient été présentées, et/ou d'autres services avaient pu se mettre en place.

Au 31 décembre 2022, 17 demandes sont toujours en attente d'un suivi.

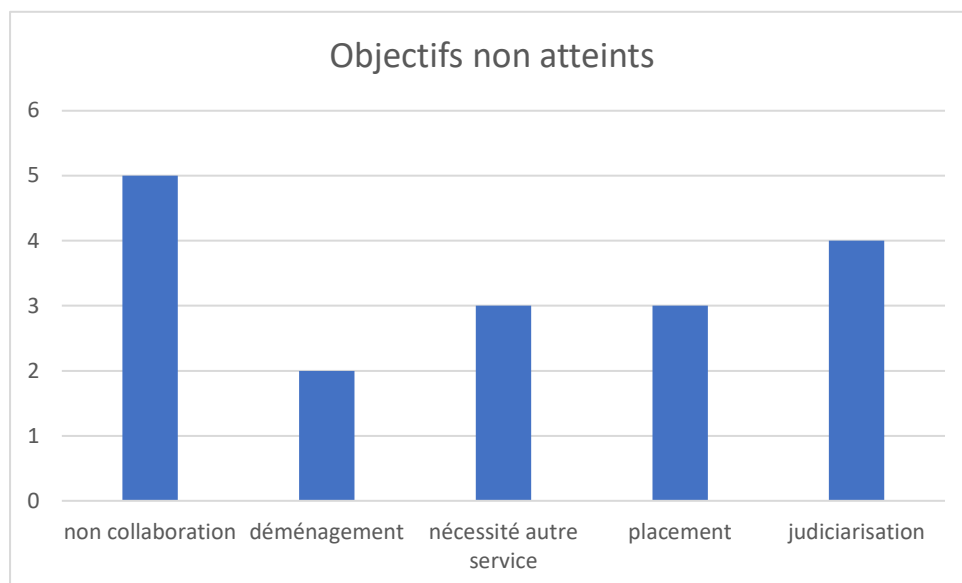
Pour préciser les *objectifs non atteints*, voici un décompte des différents cas de figure :

non collaboration	5
déménagement	2
nécessité autre service	3
placement	3
judiciarisation	4

Sur l'ensemble des trente-six prises en charge clôturées sur l'année 2022, le SAJ ou SPJ a estimé, pour sept d'entre elles, devoir soit placer l'enfant soit transférer la situation à une mesure plus contraignante (passage du SAJ au SPJ). Dans ces situations, nous avons bien souvent, à un moment donné, été confrontés à un défaut de collaboration. Même si la collaboration a pu être présente à un moment donné du suivi, elle n'a pas permis que la situation devienne suffisamment sécurisante pour l'enfant.

Dans les autres cas de non-collaboration, nous ne savons pas toujours quelles mesures ont pu être prises pour les enfants, mais parfois d'autres services ont pu continuer le travail avec la famille.

Et enfin, dans les cas de figure de déménagement de la famille et là où un autre service a pris le relais, nous avons bien souvent accompagné ce passage. La recherche d'un service plus adapté à la problématique de l'enfant, la rencontre des intervenants avec la famille, l'intégration de l'enfant auprès de ce nouveau service fait partie de nos missions et permet que, même si nos objectifs n'ont pu aboutir complètement et mener à une autonomisation de la famille, cette dernière puisse être accompagnée au mieux, jusqu'au bout de nos possibilités et dans l'intérêt de l'enfant.



Lettre à ...

A Madie, Léonie, Isaline, Natacha, Zélie.

Voilà 6 ans que notre service accompagne vos parents afin de bien s'occuper de vous.

Que ce soit avec Vanessa, Eveline, Nathalie ou moi, votre famille nous a toujours accueillies avec bienveillance. Merci !

Vous avez pris à chaque fois le positif de nos visites.

N'oubliez pas mon histoire : « vous êtes toutes exceptionnelles ».

Maman nous a beaucoup observées, écoutées, ... Elle sait maintenant, elle a pris de l'assurance. Elle vous encourage, vous regarde et s'émerveille devant vous, elle dit que vous êtes très belles. Elle vous écoute chacune votre tour, elle est attentive et anticipe vos besoins, elle est devenue le pilier de votre famille. Avec papa, ils vous ouvrent au monde extérieur.

Vivez votre passion les filles, profitez de la vie, de tous les beaux moments qui vont s'offrir à vous. Vous avez une grande famille remplie d'amour.

Et voilà, nous devons apprendre à nous séparer, je sais que le départ de Vanessa vous a touchées. Rappelons-nous de tous les beaux souvenirs passés ensemble, gardons-les dans notre mémoire, au fond de notre cœur.

N'oubliez pas les filles, la vie est belle.

Gros bisous de Chantal

9. Formations 2022

Voici les formations qui ont été suivies durant l'année 2022 par un ou plusieurs membres de l'équipe ou par l'entièreté du service :

- « Familles en souffrance », par Re-Resources Enfances (Geneviève THIEL et Corine LENOIR), 6 journées de janvier à juin 2022.
- « Mener des réunions efficaces et agréables », par Résonance, 3 journées en février et mars 2022.
- Journée pédagogique IMAJE « Bientraitance en structures petite enfance », par Arnaud DEROO, le 26 septembre 2022.
- Présentation de l'état des lieux de la Parentalité sur Namur, par l'AMO Passages, le 28 septembre 2022.
- "La communication au service des relations entre les professionnel-le-s et avec les parents », par l'ASBL Promemploi (Claire Piron et Marthe Toussaint), le 10 octobre 2022.
- « Prendre soin de soi pour mieux prendre soin des autres », visioconférence par l'ISBW (Etienne SCHAPPLER), le 20 octobre 2022.
- Colloque sur la précarité infantile, par Cap 48, le 16 novembre 2022.
- « L'entretien individuel de fonctionnement », par Résonance, 2 journées en novembre 2022.
- « Dynamique de groupe et tensions groupales », par l'Université de Paix (Gilles FOSSION), 2 journées en décembre 2022.

Nous avons également notre travail de supervision de cas, suivi en équipe, qui a été encadré par Colette Godfrin, psychologue et psychothérapeute pour enfants et adolescents, de janvier à juin 2022. Puis, encadré par Cécile Vander Meulen, psychologue et psychothérapeute, pour la période de septembre à décembre 2022.

En outre, les discussions lors des réunions d'équipe, ou lors de réunions spécifiques entre la puéricultrice et les coordinatrices, ainsi que les différentes lectures proposées et partagées, sont autant de moments essentiels à une prise de recul nécessaire au travail d'observation et aux moments vécus par la puéricultrice lors de ses prestations en famille. Les ressentis peuvent ainsi être objectivés par des références théoriques, une certaine distance peut être apportée par le regard tiers, une ouverture d'esprit peut être amenée par le dialogue et la concertation.

10. Conclusions

L'accompagnement d'une famille au sein de son domicile, parce qu'une ou des difficultés ont été dénoncées, intègre tout un ensemble d'éléments qui ont trait à la famille elle-même, au réseau, à l'environnement, mais aussi à l'intervenant de terrain.

« S'engager aux côtés des familles, ou comment notre histoire personnelle influence notre vie professionnelle » représente en effet un réel défi au quotidien. La remise en question, la volonté de se former, de lire, la réflexion perpétuelle, le partage, l'ouverture d'esprit, l'honnêteté intellectuelle sont autant de qualités auxquelles les travailleurs du service Le Lien doivent sans cesse se référer.

Le service « Le Lien » existe depuis 1999, autant d'années d'accompagnement de la famille dans sa parentalité partielle, voire parfois inexistante. Nous sommes convaincus de l'importance de ce travail, de son impact sur l'avenir des enfants.

Ce que l'on fait maintenant pour l'enfant aura des répercussions importantes pour son avenir !

Nous travaillons dans le champ de la prévention à long terme, tout en ne sachant pas en mesurer les effets. Dans ce travail relationnel, nous réfléchissons à comment aider un enfant à fabriquer un bon lien minimum avec sa mère et que ce bon lien lui serve de qualité d'expérience pour à son tour devenir parent.

Après la lecture des « lettres à ... » rédigées par les puéricultrices, nous ne pouvons que rester humbles face à la fragilité humaine et à sa complexité. L'intensité des propos met en évidence l'intensité de l'accompagnement et nous rappelle que « la vie n'est pas un long fleuve tranquille » ! Toutes ces réflexions et émotions nous renvoient aussi au dilemme qui peut être vécu par le parent, d'une part, la reconnaissance de ses difficultés, de ses manquements, de sa souffrance et de celle de son enfant et d'autre part, la remise en question de sa représentation de ce qu'est un bon parent !

D'où l'importance de la **transparence** : « ce qui est nommé ne peut plus être ignoré ». D'où l'importance de reconnaître le parent dans sa souffrance, de nommer ce qui définit le « problème ». C'est une marque d'intérêt. C'est aussi ne jamais cesser de croire en l'autre, en sa capacité de réajustement, de réappropriation.

Le service Le Lien ne soutient pas l'idéologie du lien, mais part du postulat selon lequel un changement peut être possible dès le moment où la souffrance a pu s'exprimer. Pour cela, la notion de lien de confiance doit exister entre l'intervenant de terrain et la famille, lien avec le parent, avec l'enfant, avec le réseau, avec son équipe !

Et parfois, le changement ne s'opère pas ... Sachant que « le temps de l'enfant n'est pas le temps de l'adulte », le questionnement sur le pourquoi reste une priorité dans le suivi et ne reçoit pas nécessairement de réponse. Incapacité à apprendre ? Incapacité à comprendre ? Colère qui permet de se déresponsabiliser ? Souffrance personnelle plus forte que la vie ? Injustice ?

Etre Parent, cela ne s'invente pas, cela se construit ... et parfois pas !

MERCI AUX TRAVAILLEURS DU QUOTIDIEN, A LEUR PATIENCE, LEURS COMPETENCES, LEUR GENEROSITE, LEUR PLAISIR A ACCOMPAGNER L'AUTRE DANS SES DIFFICULTES, LEUR AMOUR DE L'AUTRE ...



11. Statistiques du Lien pour l'année 2022

Voir tableaux ci-après.

2022	Date naiss	Date ouverture	Date interventio n	Date cloture	Mandant	Motif interp	Orientation finale	Précision "non atteints"	Collab réseau
1	03-07-19	23-09-19	17-01-20	17-02-22	SAJ Namur	aide sociale	obj non atteint	nécessité autre service	ONE, crèche, hopital, SAPHEMO
2	10-07-22	22-11-22	en attente		SAJ Namur	interaction			
3	08-01-20	08-06-21		18-01-22	Planning Familial	soutien à l'adulte	réorientation		
4	09-02-20	09-11-21	01-03-22	05-07-22	SAJ Namur	interaction	obj non atteint	déménagement	
5	19-01-22	09-03-22		30-08-22	SAJ Namur	soutien à l'adulte	réorientation		
6	16-03-18	02-07-21	20-07-21	06-09-22	SPJ Marche	soutien à l'adulte	obj atteints		
7	02-03-21	02-07-21	20-07-21	06-09-22	SPJ Marche	soutien à l'adulte	obj atteints		
8	22-02-19	01-03-21	20-09-21	17-08-22	SPJ Dinant	soutien à l'adulte	obj atteints		Centre d'accueil Croix Rouge
9	04-05-21	05-07-21	21-09-21	21-02-22	SAJ Dinant	soutien à l'adulte	obj non atteint	non collaboration	ONE, AMO
10	29-09-20	17-05-22		18-05-22	SOS Enfants	soutien à l'adulte	réorientation		
11	22-10-15	22-10-20	08-01-21	23-06-22	SSM	aide sociale	obj non atteint	nécessité autre service	PMS, Pédiatre, CPAS, Unité pédiatrique pluridisciplinaire
12	27-06-19	22-10-20	08-01-21	23-06-22	SSM	aide sociale	obj non atteint	nécessité autre service	PMS, Pédiatre, CPAS, Unité pédiatrique pluridisciplinaire
13	12-09-19	05-03-21	05-03-21	04-05-22	SAJ Neufchateau	soutien à l'adulte	obj atteints		
14	04-09-18	15-06-21	23-08-21	21-11-22	SAJ Dinant	soutien à l'adulte	obj atteints		
15	01-08-19	15-06-21	23-08-21	21-11-22	SAJ Dinant	soutien à l'adulte	obj atteints		
16	26-10-19	15-09-21	29-08-22	01-12-22	SAJ Namur	soutien à l'adulte	obj non atteint	judiciarisation	
17	03-12-18	21-04-22	31-05-22	07-09-22	SPJ Dinant	soutien à l'adulte	obj non atteint	non collaboration	SAPSE
18	02-01-20	21-04-22	31-05-22	07-09-22	SPJ Dinant	soutien à l'adulte	obj non atteint	non collaboration	SAPSE
19	25-07-19	09-03-22		22-03-22	SPJ Dinant	soutien à l'adulte	réorientation		
20	25-07-19	18-07-22	03-10-22	en cours	SPJ Dinant	soutien à l'adulte			
21	19-12-18	29-06-21		19-01-22	SAJ Namur	soutien à l'adulte	réorientation		
22	18-01-20	29-06-21		19-01-22	SAJ Namur	soutien à l'adulte	réorientation		
23	27-11-21	18-10-21		20-04-22	ONE	soutien à l'adulte	réorientation		

24	15-05-20	31-03-22		19-08-22	SAJ Namur	soutien à l'adulte	réorientation		
25	27-08-21	31-03-22		19-08-22	SAJ Namur	soutien à l'adulte	réorientation		
26	29-08-20	01-06-22		06-09-22	SPJ Namur	soutien à l'adulte	réorientation		
27	16-09-20	03-12-21		13-09-22	SAJ Namur	interaction	réorientation		
28	20-11-16	16-01-19	06-02-19	19-10-22	Maison Source	soutien à l'adulte	obj non atteint	judiciarisation	CPAS, école, maison d'accueil
29	05-12-19	05-12-19	05-12-19	19-10-22	SAJ Marche	soutien à l'adulte	obj non atteint	judiciarisation	
30	16-09-21	18-05-22	18-05-22	19-10-22	SAJ Marche	soutien à l'adulte	obj non atteint	judiciarisation	
31	19-07-19	20-01-22		21-04-22	SAJ Dinant	interaction	réorientation		
32	10-09-19	13-01-22		22-03-22	SAJ Namur	interaction	réorientation		
33	24-06-20	03-05-22		21-06-22	Maison Source	soutien à l'adulte	réorientation		
34	31-01-15	12-10-18	06-11-18	18-11-22	SPJ Marche	soutien à l'adulte	obj atteints		SRJ, aides familiales
35	08-01-18	12-10-18	06-11-18	18-11-22	SPJ Marche	soutien à l'adulte	obj atteints		crèche, école, équipe mobile, Maison Source
36	20-09-17	30-06-20	09-09-20	21-03-22	SPJ Namur	soutien à l'adulte	obj non atteint	placement	crèche
37	27-02-20	30-06-20	09-09-20	21-03-22	SPJ Namur	soutien à l'adulte	obj non atteint	placement	
38	17-01-22	02-02-22		29-04-22	SAJ Dinant	aide sociale	réorientation		
39	10-04-20	20-07-22		20-12-22	SPJ Dinant	soutien à l'adulte	réorientation		
40	11-04-20	20-07-22		20-12-22	SPJ Dinant	soutien à l'adulte	réorientation		
41	21-07-16	23-10-17	01-01-18	07-03-22	SPJ Dinant	soutien à l'adulte	obj atteints		école, institution des aînés
42	17-01-18	30-03-22		14-09-22	SPJ Namur	soutien à l'adulte	réorientation		
43	10-11-21	27-08-21		22-03-22	parent	soutien à l'adulte	réorientation		
44	05-08-17	25-11-21		27-01-22	SAJ Marche	soutien à l'adulte	réorientation		
45	14-10-20	25-11-21		27-01-22	SAJ Marche	soutien à l'adulte	réorientation		
46	01-09-21	09-09-21	31-01-22	27-04-22	SAJ Dinant	soutien à l'adulte	obj non atteint	non collaboration	ONE
47	04-03-21	24-11-21		24-05-22	SAJ Nivelles	aide sociale	réorientation		
48	21-12-21	11-05-22		22-08-22	Hopital	aide sociale	réorientation		
49	26-11-20	03-09-21		28-01-22	SAJ Neufchateau	soutien à l'adulte	réorientation		
50	11-06-20	12-01-21	29-04-21	28-01-22	SAJ Neufchateau	soutien à l'adulte	obj non atteint	déménagement	
51	18-01-20	10-05-22		21-06-22	Crèche	soutien à l'adulte	réorientation		
52	04-05-21	10-05-22		21-06-22	Crèche	soutien à l'adulte	réorientation		

53	21-04-22	10-05-22		21-06-22	Crèche	soutien à l'adulte	réorientation		
54	26-01-22	01-02-22		22-06-22	Service de cohésion sociale de la ville de Namur	soutien à l'adulte	réorientation		
55	20-12-17	29-10-21		20-01-22	SAJ Dinant	soutien à l'adulte	réorientation		
56	20-12-17	21-02-22		15-07-22	SAJ Dinant	soutien à l'adulte	réorientation		
57	07-11-20	02-02-22	15-02-22	22-07-22	SPJ Charleroi	soutien à l'adulte	obj atteints		
58	18-04-19	13-10-21		31-08-22	SPJ Namur	soutien à l'adulte	réorientation		
59	07-12-20	13-10-21		31-08-22	SPJ Namur	soutien à l'adulte	réorientation		
60	27-01-20	03-09-21	08-12-21	23-08-22	SAJ Marche	soutien à l'adulte	obj atteints		
61	16-12-20	24-08-22		04-10-22	SAJ Dinant	aide sociale	réorientation		
62	10-07-18	14-01-21	06-09-21	23-11-22	crèche	soutien à l'adulte	obj atteints		unité pédiatrique pluridisciplinaire (MIKADO)
63	07-07-21	07-04-22		07-09-22	SPJ Dinant	interaction	réorientation		
64	12-02-18	19-07-22	26-08-22	20-12-22	SAJ Dinant	soutien à l'adulte	obj non atteint	non collaboration	SAP
65	24-06-20	19-10-21		01-02-22	CPAS	soutien à l'adulte	réorientation		
66	17-09-21	19-10-21		01-02-22	CPAS	soutien à l'adulte	réorientation		
67	20-01-20	20-01-22		24-03-22	Planning Familial	soutien à l'adulte	réorientation		
68	30-08-18	03-02-21		10-02-21	SAJ Namur	soutien à l'adulte	réorientation		
69	30-08-18	28-04-21	18-05-21	10-05-22	SAJ Namur	soutien à l'adulte	obj atteints		
70	15-07-22	23-03-22		16-08-22	ONE	aide sociale	réorientation		
71	19-01-22	13-06-22	06-09-22	25-11-22	SAJ Marche	aide sociale	obj non atteint	placement	AMO
72	16-11-19	06-12-22	en attente		SPJ Dinant	soutien à l'adulte			
73	26-11-21	06-12-22	en attente		SPJ Dinant	soutien à l'adulte			
74	16-11-19	09-07-21		25-01-22	SAJ Dinant	soutien à l'adulte	réorientation		
75	09-03-18	03-12-20	11-01-21	20-10-22	SAJ Namur	soutien à l'adulte	obj atteints		Maison d'accueil
76	26-10-16	03-12-20	11-01-21	20-10-22	SAJ Namur	soutien à l'adulte	obj atteints		Service AVIQ
77	06-07-21	12-07-21		22-03-22	ONE	soutien à l'adulte	réorientation		
78	29-12-21	26-01-22		23-02-22	SAJ Dinant	soutien à l'adulte	réorientation		
79	28-09-21	14-09-22		29-09-22	Maison d'accueil	soutien à l'adulte	réorientation		

80	17-07-20	02-03-21		31-12-22	Centre de rééducation fonctionnelle	aide sociale	réorientation		Centre de rééducation fonctionnelle "La Charnière"
81	15-01-21	14-11-22	en attente		SPJ Namur	soutien à l'adulte			
82	18-03-19	16-03-22		11-05-22	PMS	soutien à l'adulte	réorientation		
83	07-07-20	16-03-22		11-05-22	PMS	soutien à l'adulte	réorientation		
84	18-02-22	16-03-22		11-05-22	PMS	soutien à l'adulte	réorientation		
85	13-10-20	04-08-22		16-08-22	SPJ Dinant	soutien à l'adulte	réorientation		
86	29-04-22	04-08-22		16-08-22	SPJ Dinant	soutien à l'adulte	réorientation		
87	18-10-14	25-07-19	26-11-19	30-06-22	SPJ Dinant	soutien à l'adulte	obj atteints		
88	19-11-16	25-07-19	26-11-19	30-06-22	SPJ Dinant	soutien à l'adulte	obj atteints		école
89	09-03-21	27-10-21		25-08-22	SAJ Nivelles	aide sociale	réorientation		
90	24-01-22	02-02-22	07-02-22	en cours	SAJ Marche	aide sociale			
91	26-06-19	17-05-22		22-08-22	Maison Source	soutien à l'adulte	réorientation	famille fnlmt pas preneuse	
92	08-09-20	17-05-22		22-08-22	Maison Source	soutien à l'adulte	réorientation		
93	22-09-17	03-10-18	01-01-19	31-01-22	SAJ Marche	aide sociale	obj atteints		
94	18-10-20	11-05-22		23-05-22	SPJ Namur	interaction	réorientation		
95	15-04-19	27-04-22	03-06-22	29-09-22	SAJ Dinant	soutien à l'adulte	obj atteints		
96	12-10-21	19-08-22		20-08-22	parent	soutien à l'adulte	réorientation		
97	21-04-17	12-05-22		01-09-22	PMS	soutien à l'adulte	réorientation	plus de demande	
98	17-12-21	17-05-22	28-09-22	en cours	SAJ Namur	aide sociale			
99	09-09-21	14-02-22	13-07-22	en cours	SAJ Namur	soutien à l'adulte			
100	24-07-22	13-09-22	en attente		SAJ Namur	aide sociale			
101	30-06-12	24-05-17	01-06-17	en cours	SPJ Dinant	aide sociale			
102	22-05-14	24-05-17	01-06-17	en cours	SPJ Dinant	aide sociale			
103	07-05-18	16-05-22	01-06-22	en cours	parent	aide sociale			
104	10-06-22	16-05-22	10-06-22	en cours	parent	aide sociale			ONE
105	24-12-21	11-08-22	23-09-22	en cours	SPJ Dinant	aide sociale			crèche
106	29-07-19	01-07-22	04-10-22	en cours	SAJ Dinant	interaction			
107	04-01-21	01-07-22	04-10-22	en cours	SAJ Dinant	interaction			
108	04-02-18	19-07-22	en attente		SAJ Dinant	soutien à l'adulte			SSM, PMS

109	13-11-19	19-07-22	en attente		SAJ Dinant	soutien à l'adulte			
110	18-08-21	20-08-21	30-08-21	en cours	SAJ Marche	soutien à l'adulte			
111	04-03-20	09-06-22	30-09-22	en cours	SAJ Dinant	soutien à l'adulte			
112	04-01-21	09-06-22	30-09-22	en cours	SAJ Dinant	soutien à l'adulte			ONE
113	30-01-22	09-06-22	30-09-22	en cours	SAJ Dinant	soutien à l'adulte			
114	07-10-20	18-11-22	en attente		SAJ Neufchateau	soutien à l'adulte			
115	30-09-21	18-11-22	en attente		SAJ Neufchateau	soutien à l'adulte			
116	12-06-19	04-05-20	04-08-20	en cours	SAJ Namur	soutien à l'adulte			CPAS
117	16-02-20	22-06-20	15-09-20	en cours	SAJ Namur	interaction			
118	11-05-22	13-09-22	en attente		SAJ Namur	soutien à l'adulte			
119	16-02-22	26-10-22	en attente		SAJ Namur	soutien à l'adulte			
120	30-04-18	18-07-22		22-09-22	SPJ Dinant	soutien à l'adulte	réorientation		
121	06-02-21	18-07-22		22-09-22	SPJ Dinant	soutien à l'adulte	réorientation		
122	06-02-21	06-12-22	en attente		SPJ Dinant	soutien à l'adulte			
123	18-09-20	06-04-22	en attente		SPJ Charleroi	soutien à l'adulte			
124	23-11-21	29-11-22	en attente		SAJ Dinant	soutien à l'adulte			
125	29-01-22	19-08-22	en attente		SPJ Dinant	soutien à l'adulte			
126	02-03-21	02-12-22	en attente		ONE	aide sociale			
127	28-09-22	02-12-22	en attente		ONE	aide sociale			